



Question orale - 24_HQU_2 - Marion Wahlen - Quand 3(00) corvidés vont aux champs...

Texte déposé :

Depuis plusieurs années, les dégâts provoqués par les corvidés sont dénoncés, notamment dans une pétition acceptée par le Grand Conseil en août 2023 sans qu'une réponse y ait été apportée à ce jour.

Dans quelques semaines, les premiers semis vont reprendre. Les déprédations causées par ces volatiles mettent en péril la sécurité alimentaire, l'autosuffisance en nourriture pour bétail et diminuent le revenu des producteurs.

A noter qu'en 2025, le dernier répulsif protégeant les semences de maïs sera retiré du marché sans qu'une solution homologuée et efficace soit disponible.

Concernant les indemnités allouées jusqu'ici, elles sont très insuffisantes vu l'ampleur des dégâts recensés ces dernières années.

Je me permets donc d'aborder à nouveau cet enjeu en posant la question suivante:

Quelles mesures a prévu le Conseil d'Etat pour réguler efficacement les corvidés d'ici les premiers semis 2024 et, le cas échéant, indemniser correctement les agriculteurs ?

Conclusion :

Cosignatures :